

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

Comment le saisir ?

Il est saisi de la propre initiative d'une des parties par une simple prise de rendez-vous, par courrier postal, courriel, etc. ou en ligne sur le site conciliateurs.fr.

Il peut aussi être saisi par un juge dans le cadre d'une conciliation déléguée.

5 bonnes raisons de tenter la conciliation :

- Rapide
- Gratuite
- Confidentielle
- Droits préservés
- Accord officiel



Vous voulez devenir conciliateur de justice ?

➔ Rendez-vous sur : www.conciliateurs.fr



La conciliation de justice sur le ressort du tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin

Nombre total de contacts en 2024

2699

Affaires terminées en 2024

584

Conciliées

346



T. TRIBUNAL JUDICIAIRE
Cherbourg-en-Cotentin



Site du Théâtre

📍 15 rue des tribunaux à Cherbourg-en-Cotentin

☎ 02 33 01 61 61

✉ accueil.tj-cherbourg@justice.fr

🌐 www.cours-appel.justice.fr/caen



Site Napoléon

📍 38 rue François Lavielle à Cherbourg-en-Cotentin

☎ 02 33 78 15 30

✉ accueil-cherbourg@justice.fr

🌐 www.cours-appel.justice.fr/caen





La conciliation de justice



Vous avez un litige ?
Pensez au conciliateur de justice !

Retrouvez nous sur :
justice.gouv.fr
conciliateurs.fr



Imprimez par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Qu'est-ce que la conciliation ?

Une évolution de la justice vers un monde apaisé

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Un passage obligé lorsqu'un litige surgit

A moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5000 euros ou lorsque la nature du litige l'impose (exemple : bornage, distance de plantations, certaines servitudes...).

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.

Conflits concernés



Relations entre bailleurs et locataires



Litiges de la consommation



Problèmes de copropriété



Litiges entre commerçants



Litiges entre personnes



Litiges et troubles du voisinage



Litiges relevant du droit rural



Litiges en matière prud'homale

Où trouver un conciliateur de justice ?

CONCILIATEURS DE
FRANCE
Concilier pour Réconcilier

BARNEVILLE-CARTERET

Maison des services publics de la Côte des Isles

daniel.lemarinel@conciliateurdejustice.fr
06 83 56 15 49

BEAUMONT-HAGUE

Maison France Services

lucie.gimazane@conciliateurdejustice.fr
06 07 57 16 42

BRICQUEBEC

Mairie

jean.lemagnen@conciliateurdejustice.fr
06 07 66 75 90

CHERBOURG OCTEVILLE LA GLACIERE

Maison Olympe de Gougues

francois.aballea@conciliateurdejustice.fr
02 33 71 53 25

EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Mairie déléguée

marc.peres@conciliateurdejustice.fr
06 43 12 92 40

LES PIEUX Nord

Maison France Services

lucie.gimazane@conciliateurdejustice.fr
06 07 57 16 42

LES PIEUX Sud

Maison France Services

daniel.lemarinel@conciliateurdejustice.fr
06 83 56 15 49

MARTINVEST

Communauté de communes Douve-Divette

marc.peres@conciliateurdejustice.fr
06 43 12 92 40

PICAUVILLE

Mairie

annick.trufer@conciliateurdejustice.fr
06 81 99 98 05

QUETTEHOU

Mairie

bertrand.thomas@conciliateurdejustice.fr
06 26 48 46 26

SAINT PIERRE EGLISE

Mairie

pierre-jean.couturier@conciliateurdejustice.fr
07 83 65 56 75

SAINT SAUVEUR LE VICOMTE

Mairie

jean.lemagnen@conciliateurdejustice.fr
06 07 66 75 90

SAINTE MERE EGLISE

Mairie

annick.trufer@conciliateurdejustice.fr
06 81 99 98 05

TOURLAVILLE

Mairie déléguée

philippe.legallais@conciliateurdejustice.fr
06 52 74 23 02

VALOGNES

Ancien Palais de justice

annick.trufer@conciliateurdejustice.fr
06 81 99 98 05